

Réélection indéfinie et état d'exception perpétuel aggravant la crise des droits humains au Salvador

18 août (RIDHE) – Ces derniers mois, le Salvador a approfondi son recul en matière de respect et de garantie des droits humains (DDH). La récente réforme constitutionnelle permettant la réélection présidentielle indéfinie, étendant le mandat à six ans et supprimant le second tour électoral, a encore davantage concentré le pouvoir au sein de l'Exécutif. Ces modifications, adoptées sans débat public approprié, ont été signalées par d'importants organismes internationaux comme un grave recul pour la démocratie et l'État de droit dans le pays.

Parallèlement, le régime d'exception, mis en œuvre depuis mars 2022, a entraîné l'arrestation de plus de 80 000 personnes, dont beaucoup sans preuves ni respect du processus légal. Malgré la réduction de la violence, la répression a touché de manière disproportionnée des jeunes innocents en situation de pauvreté, avec des rapports faisant état de torture, de faim et de décès en prison.

En outre, des défenseurs des droits humains, des journalistes et des militants ont été sujets à des persécutions, avec des cas documentés de détentions arbitraires et de harcèlement, générant un climat de peur et d'autocensure au sein de la société civile.

Les mesures gouvernementales ont exacerbé la situation de vulnérabilité des populations avec lesquelles le **Réseau International des Droits Humains Europe (RIDHE)** travaille : communautés autochtones, femmes et filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées en raison de la violence, de la discrimination ou de l'exclusion. La concentration du pouvoir, la criminalisation de la protestation et la négation des droits fondamentaux approfondissent l'exclusion historique, limitent l'accès à la justice et aux services essentiels, et augmentent la vulnérabilité face à la violence et à la discrimination. Ces politiques érodent la capacité de ces communautés à exercer pleinement leurs droits, à défendre leur autonomie et à participer aux décisions qui affectent leur vie.

Face à cette réalité, la RIDHE exprime sa **profonde préoccupation** et exhorte le gouvernement salvadorien à **cesser les agressions, à garantir le respect des droits fondamentaux et à rétablir un État de droit effectif**, inclusif et sûr pour toutes les personnes, **en particulier pour celles qui ont été historiquement les plus vulnérables**.

Découvrez ici les cinq aspects essentiels de la situation des droits humains au Salvador :

1. Trois années de « régime d'exception » (2022–2025)

Depuis le 27 mars 2022, le Salvador maintient un régime d'exception renouvelé de manière continue. En trois ans, plus de 85 000 personnes ont été arrêtées massivement,

et la population carcérale dépasse les 100 000–110 000 personnes, plaçant le pays parmi ceux ayant les taux d'incarcération les plus élevés au monde. Des centaines de décès en détention ont été documentés, ainsi que des cas de torture, de disparitions forcées de courte durée et de sévères restrictions au respect du procès équitable. Des enfants et adolescents ont été arrêtés sans preuves de liens avec des gangs, et les abus se répètent de façon systématique. Ce schéma révèle un modèle de sécurité mis en œuvre au détriment des droits fondamentaux, qui accroît la vulnérabilité de la population.

2. La dernière année (2024–2025) : persistance des détentions arbitraires, des décès et de l'opacité

Nombre d'arrestations massives, des audiences collectives, un recours extensif à la détention préventive et des restrictions au droit à la défense ont été enregistrées, tandis que les données officielles demeurent opaques et que les contrôles indépendants sont entravés. Des rapports récents indiquent que la suspension prolongée des garanties viole les standards interaméricains et que les réformes pénales ont facilité des abus systématiques. De plus, des situations de surpopulation extrême et de nouveaux décès en détention sans enquêtes effectives ont été documentés, ce qui illustre un schéma persistant de violations des droits fondamentaux.

3. Réformes et décisions contraires à la Constitution

En février 2025, le président Nayib Bukele a entamé son deuxième mandat consécutif (2024–2029), rendu possible par une réforme constitutionnelle autorisant la réélection indéfinie, prolongeant le mandat présidentiel de cinq à six ans et supprimant le second tour

électoral. Ces changements, conjugués à des décisions judiciaires et à des réformes institutionnelles ayant affaibli l'indépendance du système judiciaire, consolident une concentration de pouvoir sans précédent, affectant directement la stabilité démocratique et l'État de droit au Salvador.

Parallèlement, l'espace civique a été restreint avec l'adoption de la Loi sur les Agents Étrangers (20 mai 2025), qui oblige toute personne recevant des fonds de l'étranger à s'enregistrer, impose une taxe de 30 % sur le financement international et limite les activités considérées comme ayant des « finalités politiques », avec des sanctions pouvant aller jusqu'à l'annulation de la personnalité juridique. L'ensemble de ces réformes a généré un climat de pression sur les organisations de défense des droits humains et les médias indépendants, provoquant même la suspension des activités de certaines ONG, et met en évidence un modèle de gouvernance privilégiant la consolidation du pouvoir au détriment de la protection des droits fondamentaux.

4. Persécution des défenseurs, de la presse et de la société civile

Entre mai et juin 2025, la persécution des défenseurs des droits humains, des leaders communautaires et des professionnels critiques à l'égard du gouvernement s'est intensifiée. Parmi les personnes arrêtées figurent l'avocate Ruth Eleonora López (Cristosal), l'avocat et défenseur de l'environnement Alejandro Henríquez, le pasteur et leader communautaire José Ángel Pérez, ainsi que l'avocat constitutionnaliste Enrique Anaya, tous détenus provisoirement sans garanties, dans le cadre de procédures présentant des signes de motivation politique et avec des signalements de détérioration de leur état de santé en détention.

Ces cas illustrent un schéma systématique de criminalisation et d'utilisation du système pénal pour intimider ceux qui surveillent les abus, défendent les droits ou mènent des actions communautaires.

5. Recommandations et normes internationales

Restaurer l'État de droit et garantir pleinement les droits humains au Salvador exige des mesures urgentes visant à renforcer l'indépendance judiciaire, protéger les défenseurs, les journalistes et les leaders communautaires, et assurer le respect des normes internationales. Il est indispensable de lever progressivement le régime d'exception, de rétablir des garanties fondamentales telles qu'un habeas corpus effectif, une défense technique en temps opportun et le contrôle judiciaire des détentions conformément à la Convention américaine relative aux droits de l'homme et à la jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme (Cour IDH), ainsi que de réexaminer de manière indépendante les procédures et condamnations prononcées sans respect du dû processus, avec la participation du Bureau du Procureur aux droits humains et de la société civile. Toute mort en détention, tout cas de torture et toute disparition doivent également faire l'objet d'une enquête impartiale, en garantissant l'accès des familles et des avocats, l'application de protocoles internationaux et la sanction des responsables, ainsi que la mise en place d'un registre unique des détenus et de visites périodiques par des mécanismes internationaux.

Dans le domaine de l'espace civique et des réformes constitutionnelles, il est urgent de réviser la Loi sur les Agents Étrangers afin d'éliminer les mesures disproportionnées restreignant la liberté d'association, d'expression et de financement international, et de rouvrir un processus participatif visant à annuler la réélection indéfinie et à restaurer les contrepoids institutionnels tels que le second tour électoral. De même, il est nécessaire d'établir des mécanismes indépendants de réparation intégrale et de reddition de comptes, garantissant la vérité, la réparation, des garanties de non-répétition et le renforcement de l'indépendance de la justice, du ministère public et de l'autonomie du Bureau du Procureur aux droits humains.